Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20190627-2019-06-27\_042-DE

Date de télétransmission : 01/07/2019 Date de réception préfecture : 01/07/2019





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 46

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 21

### Membres présents :

M. François REBSAMEN Mme Françoise TENENBAUM Mme Chantal OUTHIER M. Pierre PRIBETICH Mme Christine MARTIN M. Emmanuel BICHOT M. Thierry FALCONNET M. Denis HAMEAU Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES Mme Nathalie KOENDERS Mme Sandrine RICHARD Mme Stéphanie MODDE M. Rémi DETANG M. Nicolas BOURNY Mme Claudine DAL MOLIN Mme Catherine HERVIEU M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Louise MARIN M. José ALMEIDA Mme Lê Chinh AVENA M. Louis LEGRAND Mme Danielle JUBAN Mme Hélène ROY M. Patrick ORSOLA M. Frédéric FAVERJON M. Georges MAGLICA Mme Florence LUCISANO M. Dominique GRIMPRET Mme Elisabeth REVEL M. Jean-Michel VERPILLOT M. Patrick MOREAU M. Joël MEKHANTAR M. Jean-Louis DUMONT M. Jean-Claude GIRARD Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Patrick BAUDEMENT M. Christophe BERTHIER Mme Anne DILLENSEGER Mme Michèle LIEVREMONT M. Jean-Claude DECOMBARD Mme Badiaâ MASLOUHI M. Adrien GUENE. M. Jean-Patrick MASSON M. Laurent BOURGUIGNAT M. Benoît BORDAT Mme Catherine VANDRIESSE

#### Membres absents:

M. Patrick CHAPUIS M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT M. Didier MARTIN M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET M. Alain HOUPERT Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER M. François HELIE Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS M. Édouard CAVIN M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM Mme Fréderika DESAUBLIAUX Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD M. Gaston FOUCHERES M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU M. Jacques CARRELET DE LOISY M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD Mme Corinne PIOMBINO M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET M. Dominique SARTOR M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN M. Philippe BELLEVILLE M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT

M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG

M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE

Mme Noëlle CAMBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES

M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

DM2019 06 27\_042 N°42 - 1/2

#### **OBJET: ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**

Convention de déversement des eaux usées du réseau provenant de la commune de Couternon dans le système d'assainissement de Chevigny-Saint-Sauveur

Cette convention de déversement des eaux résiduaires de la commune de Couternon dans les installations de transport et de traitement de Dijon métropole régit les termes techniques et financiers de transport et de traitement des effluents issus du réseau de la commune de Couternon et recueillant les eaux usées des communes de Couternon, Varois-et-Chaignot et Orgeux.

La convention est prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Elle autorise le Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clenay Saint-Julien à déverser les effluents issus du réseau de la commune de Couternon dans le réseau de Dijon métropole pour leur traitement sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur.

En contre partie, le Syndicat d'adduction et d'assainissement des eaux de Clenay Saint-Julien s'engage à engager les études et travaux nécessaires à la limitation des volumes d'eaux claires parasites en provenance de son réseau d'assainissement et des communes extérieures afin de ne pas provoquer d'impact néfaste sur le fonctionnement des réseaux et de la station d'épuration de la métropole.

Le Syndicat s'engage au côté de la métropole dans une démarche d'amélioration permanente de ses réseaux d'assainissement afin d'assurer la conformité du système d'assainissement de la station de Chevigny-Saint-Sauveur, selon les termes de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver le projet de convention annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention définitive ;
- d'autoriser le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN: POUR: 67

ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 21 PROCURATION(S)

DM2019 06 27 042 N°42 - 2/2